

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
REMISE DU TRAITÉ DE PAIX . . . . .	1
<b>PARTIE I. — Pacte de la Société des Nations.</b> . . . .	<b>12</b>
<b>PARTIE II. — Frontières d'Allemagne.</b> . . . .	<b>23</b>
<b>PARTIE III. — Clauses politiques européennes.</b> . . . .	<b>28</b>
Belgique (art. 31-39). . . . .	28
Luxembourg (art. 40-41). . . . .	30
Rive gauche du Rhin (art. 42-44). . . . .	30
Bassin de la Sarre (art. 45-50, avec annexe). . . . .	31
Alsace-Lorraine (art. 51-79, avec annexe). . . . .	43
Autriche (art. 80). . . . .	53
État tchéco-slovaque (art. 81-86). . . . .	53
Pologne (art. 87-93). . . . .	55
Prusse Orientale (art. 94-98). . . . .	63
Memel (art. 99). . . . .	66
Ville libre de Dantzig (art. 100-108). . . . .	66
Slesvig (art. 109-114). . . . .	69
Héligoland (art. 115). . . . .	73
Russie et États russes (art. 116-117). . . . .	74
<b>PARTIE IV. — Droits et intérêts allemands hors de l'Alle-</b> <b>magne.</b> . . . .	<b>75</b>
Colonies allemandes (art. 119-127). . . . .	75
Chine (art. 128-134). . . . .	77
Siam (art. 135-137). . . . .	78
Libéria (art. 138-140). . . . .	79
Maroc (art. 141-146). . . . .	79
Égypte (art. 147-154). . . . .	81
Turquie et Bulgarie (art. 155). . . . .	82
Chantoung (art. 156-158). . . . .	82
<b>PARTIE V. — Clauses militaires, navales et aériennes.</b> . . .	<b>84</b>
Clauses militaires (art. 159-180). . . . .	84
Clauses navales (art. 181-197). . . . .	94
Clauses concernant l'aéronautique militaire (art. 198- 202). . . . .	99
Commissions interalliées de contrôle (art. 203-210). . .	101
Clauses générales (art. 211-213). . . . .	103

	Pages
<b>PARTIE VI. — Prisonniers et sépultures.</b> . . . . .	105
Prisonniers de guerre (art. 214-224). . . . .	105
Sépultures (art. 225-226). . . . .	107
<b>PARTIE VII. — Sanctions (art. 227-230)</b> . . . . .	108
<b>PARTIE VIII. — Réparations.</b> . . . . .	110
Dispositions générales (art. 231-244, avec sept annexes). . . . .	110
Dispositions particulières (art. 245-247). . . . .	132
<b>PARTIE IX. — Clauses financières (art. 248-263)</b> . . . . .	134
<b>PARTIE X. — Clauses économiques.</b> . . . . .	141
Relations commerciales (art. 264-281). . . . .	141
Traités (art. 282-295). . . . .	147
Dettes (art. 296, avec annexe). . . . .	152
Biens, droits et intérêts (art. 297-298, avec annexe). . . . .	159
Contrats, prescriptions, jugements (art. 299-303, avec annexe). . . . .	168
Tribunal arbitral mixte (art. 304-305). . . . .	177
Propriété industrielle (art. 306-311). . . . .	180
Assurances sociales et assurances d'État (art. 312). . . . .	185
<b>PARTIE XI. — Navigation aérienne (art. 313-320).</b> . . . . .	187
<b>PARTIE XII. — Ports, voies d'eau et voies ferrées.</b> . . . . .	189
Dispositions générales (art. 321-326). . . . .	189
Navigation (art. 327-364, en cinq chapitres). . . . .	191
Chemins de fer (art. 365-375, en cinq chapitres). . . . .	204
Jugement des litiges et révision des clauses permanentes (art. 376-378). . . . .	208
Disposition particulière (art. 379). . . . .	209
Clauses relatives au canal de Kiel (art. 380-386). . . . .	209
<b>PARTIE XIII. — Travail.</b> . . . . .	211
Organisation du travail (art. 387-426, en quatre chapitres, avec annexe). . . . .	211
Principes généraux (art. 427). . . . .	223
<b>PARTIE XIV. — Garanties d'exécution.</b> . . . . .	225
Europe Occidentale (art. 428-432). . . . .	225
Europe Orientale (art. 433). . . . .	226
<b>PARTIE XV. — Clauses diverses (art. 434-440)</b> . . . . .	227
<b>SÉANCES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.</b> . . . . .	234
Discours de M. Paul Deschanel . . . . .	234
Discours de M. G. Clemenceau. . . . .	235